



Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 11/10/2023
Reçu en préfecture le 11/10/2023
Publié le
ID : 026-212602643-20230926-DEL_04_26092023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 20/09/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance : T SERRE
DREVET Jean-Jacques	X				
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	11				

OBJET : jeux pour enfants les Lavandes

Chantal AUBERY informe que les jeux ne sont plus aux normes.
Les jeux pour enfants des LAVANDES doivent être démontés / remplacés
Chantal AUBERY propose de demander une subvention pour l'achat de nouveaux jeux. Droit à 80% de subvention au total. (Département , Région ou CCBDP)
3 devis sont établis : 30 505€, 22 225€ ,27 120€

Pour chaque devis il faut compter 3 880€ de dalle béton (entreprise ROLLAND) à faire avant la pose.

La dépose, le contrôle annuel et l'entretien seront effectués par NEA CLUB les LAVANDES. Une convention doit être mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le remplacement des jeux pour enfants aux Lavandes

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Thierry SERRE



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0